

Réunion du GESTe

Structures émettrices: CEN Hauts-de-France/ DREAL Hauts-de-France	Nom des rédacteurs : Marie ANGOT /Guillaume KOTWICA
Date de réunion : 17/02/2021	Lieu : Visioconférence
Participants <u>Conseil régional :</u> Morgan Sartiaux <u>Dreal HdF :</u> Guillaume Kotwica/ Solène Berton <u>OFB :</u> Emmanuelle Latouche <u>DDT(M) :</u> Frédéric Didelet (59)/ Nicolas Delpouve (62) / Thomas Landorique (60) / Roseline Baudelot (02) <u>Picardie Nature :</u> Sébastien Legris <u>CBNBI :</u> Benoît Delangue/Quentin Dumont <u>CEN :</u> Marie Angot (CEN HdF)/Sylvie Varray (FCEN) <u>FREDON HdF :</u> Margot Degezelle <u>GON :</u> Théalie Dhellemmes <u>Cerema :</u> Florian Fournier <u>Excusés :</u> Loïc Leroy (Association régionale de pêche) <u>Absents :</u> FRC DDTM80	Documents joints Présentation de la Fredon – Fredon Hauts-de-France et EEE Présentation du CEN /DREAL Mandat EEE - GRèB
Diffusion du présent relevé de décisions ou compte-rendu : GESTe ¹	
<u>Ordre du jour :</u> <ul style="list-style-type: none">* Points actualités* Présentation de la Fredon: Fredon Hauts-de-France et EEE: Rat musqué/ragondin et plantes à impacts sanitaires (Berce du Caucase et Ambroisie à feuille d'armoïse)* Collaboration Recherche/Gestion* Élaboration de la stratégie : validation des objectifs et activités* Hiérarchisation : liste des EEE à évaluer et organisation de la sélection	

¹ GESTe : Groupe d'expertises scientifique et technique

*

1. Point actualités

(a) Actualisation de la liste d'espèces prioritaires pour l'UE

L'actualisation de la liste d'espèces prioritaires pour l'Union européenne se fait tous les deux ans. En 2021, la liste devrait s'enrichir de 10 espèces animales et de 3 espèces végétales (à confirmer) dont seule la Pyrale du buis est présente dans les Hauts-de-France.

(b) Actualisation de la liste d'espèces réglementées nationale

Plusieurs espèces ont été proposées pour être ajoutées à la liste nationale. Parmi les espèces de niveau 1 : la mimule tachetée – l'érable négondo – le cygne noir – la moule zébrée.

Celles de niveau 2 : l'herbe de la pampa – la griffe de sorcière – la crassule de Helms – l'élodée dense.

La Bernache du Canada – le xénope lisse – le gobie à tâche noires – le poisson-chat.

Consultations des organismes professionnels en cours → Arrêtés prévus avant été 2021

(c) Espèces à impacts sanitaires

La réglementation du Code de la Santé publique évolue en ce qui concerne la Berce du Caucase, la Berce de Sosnowski, le Sénéçon en arbre et autres espèces non EEE (chenilles processionnaires).

Parallèlement, l'Observatoire des Ambrosies évolue dans son rôle et notamment via l'implication de ses référents territoriaux.

(d) Actualités en lien avec la stratégie nationale

>>Support de la présentation en PJ<<

(e) Actualités en lien avec la stratégie régionale

- Création de la liste de diffusion/discussion régionale EEE (eee_hdf@framalistes.org) : 46 abonné(e)s

>>Pour s'inscrire https://framalistes.org/sympa/subscribe/eee_hdf <<

- Mise en ligne du Centre de ressources EEE Hauts-de-France le 28/01/2021 – première fiche Grand public en ligne

Échanges

- Quelle implication des acteurs sur l'actualisation de la liste d'espèces

réglementées nationale?

→ Une consultation des experts faune et flore a été réalisée par les acteurs nationaux et en région par la DREAL. Le CBNBI, Picardie Nature et le GON ont ainsi été contactés.

2. Présentation de la Fredon : Fredon Hauts-de-France et EEE

Présentation de la Fredon (Margot Degezelle).

>>Support de la présentation en PJ<<

Échanges

- Projet ARS-Fredon. Quelle collaboration avec les autres acteurs régionaux ?

→ Le projet mené en partenariat avec la Fredon et l'ARS s'inscrira dans le cadre de la stratégie régionale. A ce titre, un atelier spécifique Ambroisie et Berce du Caucase pourrait être mis en place notamment pour assurer le partage des données avec le CBNBI.

- Quelle répartition de l'Ambroisie en région ?

→ La plante est pour le moment assez peu présente en région. Il est donc opportun d'agir dès maintenant pour éviter sa dispersion. Des « référents sentinelles » seront nommés pour suivre les stations connues et surveiller la dispersion de l'espèce.

- Quels sont les moyens de lutte possible contre l'Ambroisie ?

→ L'Ambroisie se gère par arrachage. Il est nécessaire d'intervenir en amont de la production de pollen pour éviter, d'une part, la dispersion de l'espèce et d'autre part, les impacts sanitaires.

Il est aussi abordé le besoin de fiches de terrain pour faire remonter des informations selon une grille uniforme. Le CBNBI précise qu'il serait plus pertinent de rentrer les données dans Digitale2 et que des fiches de terrain sont déjà disponibles. Un groupe de travail Ambroisie sera à constituer.

3. Collaboration Recherche/Gestion

Suite à des échanges entre l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), le CEN et la DREAL et afin de stimuler des collaborations entre le monde de la recherche et les gestionnaires d'espaces à vocation conservatoire, une journée technique a été prévue fin juin (entre le 21 et le 25/06). Cette journée s'organisera en 2 temps : la matinée en salle et l'après-midi sur le terrain.

Edysan, unité de recherche au sein de l'Université de Picardie Jules Verne a proposé 8 thématiques sur lesquelles il serait possible d'organiser des interventions. 5 ont pour le moment été retenues :

Concepts et théories / État d'invasion / Impacts / Modélisation / Collaborations

Les interventions seront réalisées, idéalement, par des chercheurs ainsi que par

des gestionnaires.

La journée sera ouverte à environ 20 participants et prendra la forme d'un atelier labellisé Patrimoine naturel des Hauts-de-France.

>>En cours : recherche des intervenants et du ou des sites pour l'après-midi<<

4. Élaboration de la stratégie : validation des objectifs et activités

Un rétroplanning de l'élaboration de la stratégie est présenté au GESTe.

>>Validation par le GESTe<<

Un google drive reprenant les objectifs et sous objectifs avait été proposé à l'ensemble des membres du GESTe début janvier afin que chacun puisse faire des propositions.

Les objectifs et sous-objectifs sont repris un à un. La participation de chacun conduit à affiner, modifier ou compléter les diverses propositions. Il est proposé de commencer à ajouter les actions réalisées et en cours menées par les membres du GESTe. Il est cependant rappelé la nécessité de laisser le Comité de coordination construire la stratégie et proposer des actions.

Il faut veiller à ne pas entrer dans le plan d'actions opérationnel et se limiter aux actions sans détailler les structures référentes et la temporalité des actions.

>>Les colonnes Actions réalisées et Actions en cours seront ajoutées au Google drive et ainsi accessibles à tous les membres du GESTe<<

>><https://docs.google.com/spreadsheets/d/1-8i5AVNkrogqwgOuaQL8V8p9K-K-hU6e6HkPT-LCVcs/edit?usp=sharing><<

Échanges

- Activité : Identifier les secteurs/voies à risque d'introduction des EEE sur le territoire (ports, aéroports, routes très fréquentées, voies ferrées/jardineries, sylviculture, élevages...)

→ Il sera important d'identifier des idées « clés » pour prioriser les actions et notamment d'identifier les secteurs à haut risque d'introduction pour agir en priorité sur ces derniers.

- Ajouter une activité : Identifier le réseau des structures habilitées à recueillir des espèces exotiques envahissantes animales.

→ Oui mais veiller à ne pas diffuser largement la liste de ces structures.

- Activité : Faciliter et optimiser les interventions de gestion

→ Une action pourrait être de concevoir des arbres décisionnels d'aide à la gestion.

- Activité : Faire des bilans et retour d'expérience pour assurer le suivi de la gestion

→ Afin de s'assurer du recueil des retours d'expériences il pourrait être pertinent de conditionner les subventions au retour d'un REX. Il est cependant rappelé qu'un REX est plus complet lorsqu'il intègre les résultats plusieurs années après l'intervention.

Il est donc proposé pour assurer que le REX soit réalisé de le faire suite à l'intervention et de mettre en place un tableau de suivi qui permettra de revenir vers l'intervenant plusieurs années après pour qu'il complète la fiche.

Florian Fournier (Cerema) rappelle que l'enquête du Cerema en cours a pour finalité de cartographier les pratiques de gestion sur le territoire, de capitaliser les informations et de rédiger des retours d'expérience. Un stagiaire a été recruté et débutera début mars sur ce projet. La trame de la fiche REX, basée sur le modèle national, est en cours.

Il est également évoqué la journée technique organisé le 23 mars par le Cerema que chacun pourra relayer au sein de son réseau.

- Activité : Organiser la gestion des déchets animaux et végétaux en post-intervention et identifier les structures de la filière

→ Un travail sur un guide est à l'œuvre à l'échelle nationale pour proposer des outils qui permettront de faciliter le travail d'identification de la filière. D'autant plus que certaines structures de traitement des déchets refusent des espèces à caractère envahissant. Ce guide propose des préconisations techniques mais pas de filières à proprement parler. La FCEN travaille à l'élaboration d'une méthode de travail pour les régions souhaitant faire un point sur leur filière.

5. Hiérarchisation : liste des EEE à évaluer et organisation de la sélection

(a) Liste d'espèces végétales à évaluer

Benoît Delangue et Quentin Dumont présente la (pré)liste d'espèces à évaluer. Cette liste n'est pas définitive. Il reste des filtres à appliquer afin d'affiner la liste. Elle comprend pour le moment environ 360 espèces.

Les espèces naturalisées ont été retenues. Leur caractère invasif sera ainsi évalué et seule celles dont le caractère aura été confirmé seront conservées. Les espèces protégées seront exclues de la liste. Un glossaire sera ajouté afin de préciser le sens des champs et sigles utilisés.

Le CBNBI a contacté les autres CBN afin de recueillir les informations propres à l'espèce et ainsi réduire le temps nécessaire à ce travail. Il estime pouvoir finaliser la liste d'ici la fin de l'année. Le conservatoire confirme la présence du rosier rugueux (*Rosa rugosa*) parmi les espèces à évaluer.

(b) Liste d'espèces animales à évaluer

Une première liste a été dressée à partir des référentiels Faune des ex-régions. Elle comprend à ce stade un peu moins d'une centaine d'espèces. Néanmoins, elle nécessite d'être complétée avec les espèces des départements limitrophes.

Il sera par ailleurs nécessaire de croiser cette liste avec le référentiel Hauts-de-France pour la compléter et l'affiner. En effet, certaines espèces présentes dans les anciens référentiels ne sont plus dans le référentiel HDF. Ces espèces seront supprimées. A l'inverse, des espèces seront ajoutées. Il faudra par ailleurs veiller à ce que des espèces n'ayant pas un des 4 statuts biogéographiques considérées et pourtant pertinentes soient ajoutées à la liste.

Rappel. Les 4 statuts biogéographiques considérés sont équivalents à {C;I;J;M} :

C : cryptogène

I : introduit

J : introduit envahissant

M : introduit non établi

Échanges

- Comment trier les espèces inscrites sur cette liste ? Quels critères choisir ?

Une réunion sera organisée entre la DREAL, le CEN, Picardie Nature et le GON pour discuter des critères de sélection des espèces à évaluer. Cette réunion aura lieu idéalement avant le 1^{er} mars. Une seconde réunion sera organisée avec les membres du GT Milieux aquatiques sur le même axe de travail.

- Quid des espèces marines ?

→ Le couteau américain et le crabe japonais seront ajoutées à la liste. Toute autre espèce d'importance identifiée par les acteurs du milieu marin pourra être ajoutée à la liste.

- La liste doit-elle être limitée en nombre d'espèces ?

→ Non, il a été décidé de la rendre la plus complète et exhaustive possible afin de ne pas oublier d'espèces à caractère envahissant. Cette liste se doit d'être la plus objective et scientifique possible.

La liste finale devra comprendre les espèces qui seront à soumettre à évaluation de la méthode de l'UMS PatriNat mais conservera aussi des espèces qui ne seront pas soumises à l'évaluation en 2021. La liste sera mise à jour régulièrement.

Suite...

>>Le mandat GréB du GESTe sera transmis pour avis par mail<<

Contacts

m.angot@cen-hautsdefrance.org

guillaume.kotwica@developpement-durable.gouv.fr